



COMITE DU SIVU DE LA PISCINE DES BUSSYS DU 12 DECEMBRE 2023

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2024

I – CADRE GENERAL DU BUDGET

L'Article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note concernant le budget primitif 2024 est disponible sur le site internet du SIVU des Bussys dans la rubrique « Publications Légales ».

Le budget primitif 2024 voté par le Comité syndical le 12 décembre 2023 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Il permet d'assurer le quotidien de l'équipement aquatique avec la volonté :

- de maîtriser significativement les dépenses de fonctionnement tout en assurant le niveau et la qualité de la piscine et des services, ceci dans le contexte économique actuel renforçant les contraintes financières ;
- de maintenir l'équipement en bon état de fonctionnement par des travaux d'investissement ;
- de limiter l'augmentation de la fiscalité.

II – STRUCTURE DU BUDGET

Le budget primitif 2024 s'établit comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 530 000 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 947 100 €
TOTAL RECETTES	4 477 100 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 530 000 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 947 100 €
TOTAL DEPENSES	4 477 100 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

- Les recettes réelles de fonctionnement 2024 s'élèvent à 1 947 100 € et se répartissent de la manière suivante :

Produits des services	50 000 €
Contributions directes	1 663 600 €
Autres recettes	233 500 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 947 100 €

Afin d'assurer l'équilibre du budget, les contributions prévues en 2024 prennent en compte l'augmentation du gaz et de l'électricité. Toutefois, pour ne pas alourdir la charge fiscale des contribuables, la majoration est limitée à 3.50 % malgré la réalisation des travaux de réfection de la toiture qui seront financés par un emprunt et des subventions.

Le produit des services représente les entrées du public et la participation des usagers aux différentes activités aquatiques proposées aux adultes et aux enfants sur une demi-année de janvier à juin 2024 et tient compte la mise à disposition de l'établissement au CDFAS pendant la période des jeux olympiques et, dans la continuité la réalisation des travaux de réfection de la toiture.

DEPENSES

- Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 s'élèvent à 1 405 100 € et se répartissent de la manière suivante :

Charges à caractère général	485 750 €
Charges de personnel	885 000 €
Charges financières	26 620 €
Autres charges	7 730 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 405 100 €

La fermeture de l'établissement en septembre 2024 pour effectuer les travaux de réfection de la toiture entraîne une réduction des charges à caractère général.

A effectif constant, les charges de personnel tiennent compte du Glissement Vieillesse Technicité (avancement de grade et d'échelon) et de l'augmentation des charges patronales.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Les recettes d'investissement 2024 s'élèvent à 2 530 000 € comprenant :

Fonds compensation TVA	38 000 €
Virement de la section de fonctionnement	519 000 €
Emprunt pour travaux de réfection de la toiture	1 950 000 €
Dotations aux amortissements	23 000 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 530 000 €

Le virement de la section de fonctionnement provient de l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice et finance en priorité le remboursement de la dette en capital ainsi que des travaux d'investissement dont une partie des travaux de réfection de la toiture.

DEPENSES

Les dépenses d'investissement prévues à hauteur de 2 530 000 € financent le capital de la dette et les travaux d'investissement nécessaires au bon maintien de l'équipement ainsi que les travaux de réfection de la toiture estimés à environ 2 282 000 € TTC.

Elles se décomposent comme suit :

Remboursement de la dette	153 000 €
Etudes	31 000 €
Travaux d'investissement	2 332 000 €
Matériels	14 000 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 530 000 €

III – INFORMATIONS GENERALES

1) NIVEAU DE L'EPARGNE BRUTE

La maîtrise des dépenses de fonctionnement permet de dégager une épargne brute de 542 000 € permettant de financer le remboursement du capital de la dette et les travaux d'investissement.

2) NIVEAU D'ENDETTEMENT

Le capital de la dette au 1^{er} janvier 2024 est de 800 272 € pour une annuité 2024 de 178 730 €. Elle représente 18 % des dépenses réelles d'investissement et de fonctionnement du budget 2024.

3) NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

L'augmentation des dépenses de fonctionnement liée à l'inflation et aux tarifs prévisionnels des fluides contraignent les élus du SIVU des Bussys à majorer la fiscalité de 3,50 % par rapport à 2023. La prévision est portée à 1 663 600 € au lieu de 1 607 360 € en 2023 et représente environ 87 % des recettes de fonctionnement.

4) CHARGES DE PERSONNEL

Pour financer l'augmentation du point d'indice, du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et la majoration des charges patronales en 2024, les charges de personnel, à effectif constant, seront majorées d'environ de 3 % par rapport à 2023.